



Avertissement



MAÏS SUCRÉ

No 05 – 27 juin 2012

EN BREF :

Pyrale bivoltine – première génération

- Les captures de papillons se poursuivent faiblement.
- Les dates des traitements demeurent les mêmes.

Pyrale univoltine

- Début des captures de papillons dans plusieurs régions.
- Dates de traitement à venir.

Ver de l'épi

- Premières captures de papillons.

Légionnaire uniponctuée

- Continuez à surveiller vos champs.

PYRALE DU MAÏS – RACE BIVOLTINE – 1^{re} GÉNÉRATION

État de la situation

Les captures de papillons de la première génération de la race bivoltine de la pyrale se poursuivent faiblement dans les régions suivantes : Capitale-Nationale, Estrie et Montérégie. Des collaborateurs des régions de la Capitale-Nationale, du Centre-du-Québec et de la Chaudière-Appalaches ont observé des masses d'œufs et quelques larves et dommages de pyrale du maïs lors de dépistages effectués du 20 au 25 juin.

Stratégie d'intervention, dépistage et traitements

La stratégie d'intervention et les dates de traitements suggérées pour la première génération de la race bivoltine n'ont pas changé depuis la parution du dernier avertissement. Pour tous les détails, consultez l'avertissement [No 04](#) du 14 juin 2012 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04mai12.pdf).

PYRALE DU MAÏS – RACE UNIVOLTINE

État de la situation

Autour du 25 juin, les premières captures de papillons de la race univoltine de la pyrale ont été effectuées dans plusieurs régions : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Mauricie, Montérégie et Saguenay–Lac-Saint-Jean.



Stratégie d'intervention, dépistage et traitements

Pour la plupart des régions du Québec, la ponte de la pyrale du maïs (race univoltine) devrait commencer vers le 5 juillet, et les premières larves devraient être observées vers le 10 juillet. L'avertissement de la semaine prochaine précisera les dates de traitements recommandées pour chaque région.

VER DE L'ÉPI

État de la situation

Des papillons du ver de l'épi ont été capturés durant la dernière semaine à de faibles niveaux dans des sites situés dans les régions suivantes : Montérégie, Laval, Lanaudière, Mauricie, Centre-du-Québec, Estrie. Aucune capture n'a encore été rapportée dans les autres régions.

Stratégie d'intervention

Les champs de maïs sucré sont à risque lorsque les épis commencent à avoir des soies. Les papillons femelles sont attirés par les soies fraîches, où ils pondent leurs œufs. Cette période dure environ 10 jours. **Après le dessèchement des soies, les plants de maïs ne sont plus attrayants pour les papillons femelles.**

Le ver de l'épi (www.agrireseau.qc.ca/references/21/banqueimages/html/WebInsecte/Mais_sucré/Album20.html) est un ravageur très difficile à contrôler, car il passe toute sa vie protégé à l'intérieur de l'épi. Les femelles adultes pondent leurs œufs sur les soies fraîches et la couleur de ces œufs, similaire à celle des soies, les rend pratiquement impossibles à détecter. **La seule façon de prévoir une infestation dans un champ est d'installer un piège à phéromone près de ce champ, alors que ce dernier est au stade des soies.**

Une stratégie d'intervention, basée sur le nombre de captures et la température, a été créée aux États-Unis et elle est recommandée en Ontario. Cette stratégie ajuste le délai entre les traitements en fonction de l'intensité des captures et de la température.

Captures (papillons/piège/semaine)	Écarts entre les traitements	
	Température maximum quotidienne 27 °C ou moins	Plus de 27 °C
1 à 6	5 à 7 jours	5 à 7 jours
7 à 90	5 jours	4 jours
Plus de 90	4 jours	3 jours

Pour cette stratégie d'intervention, le nombre de captures de papillons doit être considéré dans les champs de maïs au stade de soies fraîches uniquement. Les traitements contre le ver de l'épi devraient arrêter quand les soies s'assèchent et deviennent brunes, soit environ 7 jours avant la récolte. La plupart des insecticides appliqués contre le ver de l'épi réprimeront aussi la pyrale du maïs.

Il est nécessaire que le produit utilisé atteigne l'endroit où se trouve le ravageur, c'est-à-dire sur ou dans les soies de l'épi. Donc, des jets dirigés vers cette zone, une bonne pression (environ 550 kPa) et un volume d'eau important (minimum 400 à 500 litres par hectare) sont recommandés. Seules les très jeunes larves qui n'ont pas encore pénétré complètement dans l'épi peuvent être contrôlées de cette façon.

Pour connaître les insecticides homologués dans la culture du maïs sucré contre le ver de l'épi, consultez le bulletin d'information **No 01** du 20 avril 2012 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01mai12.pdf).



LÉGIONNAIRE UNIPONCTUÉE : CONTINUEZ À SURVEILLER VOS CHAMPS

Récemment, des observations de dommages de la légionnaire uniponctuée ont été rapportées dans diverses cultures et régions. Il est donc important de surveiller attentivement vos champs de maïs sucré. Les dommages peuvent être très variables d'un champ à l'autre. Les traitements effectués contre la pyrale devraient contrôler la légionnaire uniponctuée. Consultez le bulletin d'information du RAP grandes cultures No 05 du 28 mai 2012 (www.agriresearqc.ca/Rap/documents/b05gc12.pdf) pour savoir comment identifier et dépister cet insecte.

NOTE IMPORTANTE SUR LES PESTICIDES

Veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome, avertisseure – Maïs sucré
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
460, boulevard Louis-Fréchette, R.C.
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : 819 293-8255, p. 4432 – Téléc. : 819 293-8446
Courriel : Brigitte.Duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome, avertisseur – Maïs sucré
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
5195, boulevard des Forges, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Tél. : 819 371-6761, p. 4612 – Téléc. : 819 371-6976
Courriel : Pierrot.Ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 05 – maïs sucré – 27 juin 2012

